



Votre guide personnel

Véhicule de remplacement.

Pour les travaux d'entretien et de réparation, nous proposons à votre entreprise une solution simple de véhicule de remplacement, directement chez votre concessionnaire. Planifiez votre service à l'avance pour garantir sa disponibilité. En cas de panne ou d'accident, nos partenaires mettent à votre disposition un véhicule de remplacement afin que vos activités commerciales se poursuivent sans interruption.

Nos prestations en détail

En cas de travaux d'entretien et de réparation



Movon offre à votre entreprise une solution simple de véhicule de remplacement directement chez votre concessionnaire. Vous restez ainsi mobile pendant que votre véhicule est à l'atelier. Certains concessionnaires proposent comme alternative un service d'enlèvement et de livraison (sans véhicule de remplacement).

En cas de changement de pneus, un véhicule de remplacement n'est pas nécessaire – le changement est effectué sur place dans l'heure, sur rendez-vous.

Profitez de notre service pratique et continuez à rouler l'esprit léger.

En cas de panne ou d'accident



Nos partenaires mettent à votre disposition un véhicule de remplacement.

En cas de panne, contactez Totalmobil au:
+41 848 024 365 (Suisse) ou
+41 44 846 14 14 (étranger).

En cas de sinistre, appelez le
+41 848 567 567 ou envoyer un e-mail à
movon@tcs.ch.

Modèles de facturation

Facturation fermée («F» dans le contrat de leasing): Movon prend en charge la couverture de tous les frais sans facturation supplémentaire. Les coûts de votre véhicule sont clairs et prévisibles.

Facturation ouverte («O» dans le contrat de leasing): à la fin du contrat, les frais sont soldés en comparant les coûts budgétaires et les coûts effectifs. Les éventuels frais non réglés sont ensuite facturés.

En règle générale, vous recevez un véhicule de remplacement de la même catégorie. Les véhicules de remplacement en cas d'accident sont pris en charge par Movon après déduction de la couverture d'assurance en cas de facturation fermée et sont refacturés en cas de facturation ouverte.

Les clauses du service sont définies à la section 15.1 des conditions générales de prestation (CGP). Les modes de facturation, qu'ils soient ouverts ou fermés, sont décrits à la section 11.7 des CGP



Pour nous joindre:

movon SA

operations@movon.swiss

0848 25 24 22

www.movon.swiss

movon

Your key to corporate mobility